

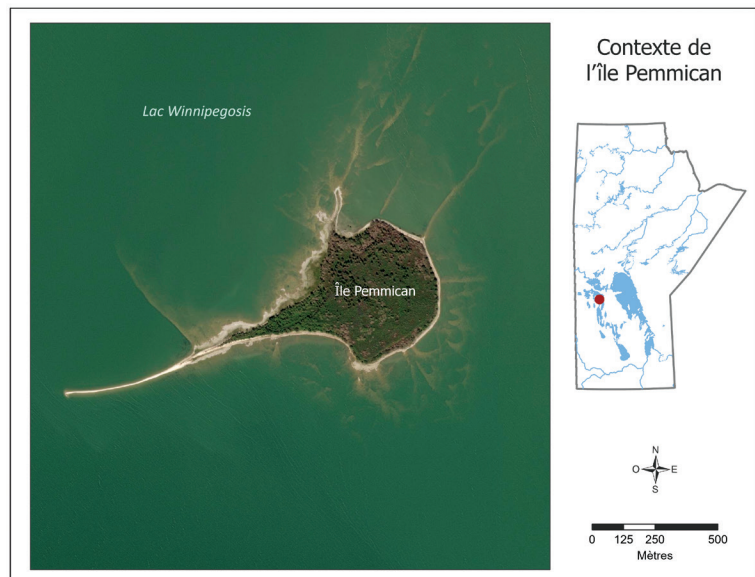
## Proposition de désignation de l'île Pemmican à titre de parc provincial

L'île Pemmican est située dans le bassin nord du lac Winnipegosis, à environ 175 kilomètres au nord de Dauphin, à 20 kilomètres (au-dessus de l'eau) au sud-ouest des terres de la réserve de la Nation crie de Chemawawin et à environ 23 kilomètres (au-dessus de l'eau et des terres) à l'est des terres de la réserve de la Nation crie de Sopotaweyak. Plusieurs autres communautés autochtones ont des territoires proches ou des intérêts dans la région, notamment le Première Nation de Wuskwi Sipihk et Minegoziibe Anishinabe (anciennement le Première Nation de Pine Creek). L'île est également située dans la zone des activités de récolte des ressources naturelles des Métis. L'île Pemmican a d'abord été désignée comme réserve aux fins de création d'un parc en 2001 pour protéger temporairement ces terres qui représentent l'écorégion des basses terres boréales du Centre et qui sont d'importants habitats fauniques.

L'île Pemmican a une superficie de 27,48 hectares. Cette île de 1,21 kilomètre de long est composée d'affleurements et de falaises de calcaire, de rochers, de gravier et de sable. Une longue bande de gravier calcaire s'étend au sud-ouest de l'île, surplombant le lac à un mètre de hauteur, tandis que les zones

intérieures contiennent des peuplements forestiers matures d'ormes d'Amérique, d'érables du Manitoba et de peupliers faux-trembles. Les falaises de calcaire des côtes est et sud de l'île sont séparées des plages plates et sablonneuses par des bandes d'arbres. Les falaises de calcaire ont contribué à protéger cette zone de l'île des effets de la glaciation et de l'érosion.

L'île Pemmican sert d'habitat à une diversité d'oiseaux aquatiques vivant en colonies. Le parc provincial proposé protégera les sites de nidification des cormorans à aigrettes, une espèce protégée en vertu de la Loi sur la conservation de la faune. Plusieurs autres espèces d'oiseaux protégées par les lois fédérales et provinciales ont également été détectées sur l'île, dont le pélican d'Amérique, le goéland argenté, le goéland à bec cerclé, la sterne caspienne et le grand harle.



## L'histoire de l'île Pemmican dans le réseau des parcs provinciaux

L'île Pemmican a d'abord été désignée comme réserve aux fins de création d'un parc en juin 2001. La désignation d'une réserve aux fins de création d'un parc est une mesure temporaire qui donne le temps de mener des consultations appropriées auprès des communautés autochtones et des intervenants. Cette désignation a été renouvelée en décembre 2006 et en 2011 pour faciliter la poursuite des discussions concernant la désignation de la réserve en tant que parc provincial. Cette désignation est arrivée à échéance en 2016 et n'a pas été renouvelée afin de permettre la délivrance d'une licence d'exploration minière sur l'île. Le Manitoba s'est engagé à renouer le dialogue avec les communautés autochtones et à relancer le processus de protection permanente de l'île Pemmican une fois la licence échue. Cette licence est échue en 2022 et le Manitoba est maintenant prêt à désigner l'île à titre de parc provincial si les communautés autochtones ayant un territoire traditionnel dans la région appuient cette proposition de désignation et en attendant les résultats du processus d'engagement du public.

### Proposition

- **Protéger de manière permanente les 27,48 hectares de terres figurant sur la carte ci-dessous en tant que parc provincial de l'île Pemmican, avec une désignation de parc naturel.**
- **Classer les terres situées au sein du parc dans la catégorie des terres reculées.**

Les zones classées dans la catégorie des terres reculées font partie d'un réseau d'aires protégées au Manitoba où l'exploitation forestière commerciale, l'exploitation minière, l'exploitation de l'énergie hydroélectrique, l'exploitation du pétrole et du gaz naturel, la recherche et l'exploitation de la tourbe et toute autre activité susceptible de nuire de manière significative à l'habitat sont interdites par la loi.

La Loi sur les parcs provinciaux précise que les parcs provinciaux sont destinés aux Manitobains. Les parcs provinciaux sont reconnus en tant qu'endroits spéciaux qui jouent un rôle important dans la protection des terres naturelles et dans la qualité de vie des habitants du Manitoba. Le droit d'accès des Autochtones à cette zone pour la chasse, le piégeage, la pêche et les autres occupations traditionnelles sera toujours respecté.



*Cormorans à aigrettes*

# Exprimez votre opinion

Nous aimerions connaître votre opinion. Votre contribution contribuera à façonner l'avenir de l'île Pemmican. Veuillez consulter le site [ParticipationMB.ca](http://ParticipationMB.ca) pour donner votre avis sur la proposition de désignation du parc.

Vous pouvez également envoyer vos commentaires par la poste, par télécopieur ou par courriel à l'adresse suivante :

## Proposition de désignation de l'île Pemmican à titre de parc provincial

Parcs Manitoba

258, av. Portage, 4<sup>e</sup> étage (C. P. 50)

Winnipeg (Manitoba) R3C 0B6

Courriel : [parksystem@gov.mb.ca](mailto:parksystem@gov.mb.ca)

Télécopieur : 204 945-0012

